



Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

APPEL A CANDIDATURES

Le Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP recrute pour le compte du Département de Chirurgie et Spécialités Chirurgicales de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie (FMPO) **un (01) poste d'enseignant-chercheur en Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale (ORL).**

Diplômes requis

- Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ; et
- Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) en Oto-rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale ou tout diplôme admis en équivalence et en rapport avec la spécialité.

Missions principales

- Assurer les enseignements pratiques et/ou théoriques ;
- Participer aux programmes, projets et activités de recherche ;
- Participer à l'encadrement des étudiants ;
- Prendre part à des fonctions ou exécuter des tâches administratives en rapport avec les missions institutionnelles.

Expériences professionnelles

- Etre ancien interne des Hôpitaux ;
- Avoir une expérience professionnelle de deux ans au moins dans l'enseignement et la recherche dans le domaine de la spécialité postulée.

Eligibilité

- Etre âgé, au plus, de 45 ans au 31 décembre 2023 ;
- Présenter un dossier complet à la date de clôture de l'appel à candidatures.

Modalités de sélection

Le recrutement se fera après examen de dossiers et entretien avec les candidats sélectionnés.

Lieu de dépôt, Modalités de dépôt et Date limite

Le dossier complet doit être déposé en ligne à l'adresse suivante : <https://recrutement.ucad.sn> **au plus tard le 14 février 2023 à 12h.**

Pièces à fournir

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée au Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé, daté et signé ;



Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

- les copies légalisées des diplômes ou attestation de réussite aux diplômes (du bac au doctorat) et des relevés de notes ;
- les tirés à part des publications scientifiques avec preuves d'indexation ;
- les exemplaires de mémoires ou de thèses ;
- les justificatifs de l'expérience dans l'enseignement ;
- une copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- un certificat de nationalité ;
- les attestations de services faits ;
- deux (02) lettres de recommandation.

Fait à Dakar, le 18/01/2023

13 JAN 2023

Le Recteur

Mohamed M. Diop

